Image not found or type unknown

Droit de visite de la grand mère à son petit fils

Par **salserette**, le **04/08/2010** à **17:31**

mon fils a eu un enfant le 15 avril 2007 et est resté habiter chez moi depuis.
L'enfant a 3 ans et demi et à toujours vécu chez moi.
Nous avons de l'amour mutuel.
Depuis 1 semaine mon fils et sa compagne sont partis sans me laisser d'adresse.
Comment puis-je engager une procédure pour obtenir le droit de visite de mon petit fils ?
Qu'elle est la plus rapide.
Je dois préciser que mon fils âgéde 27 ans ne me parlait plus depuis quelques temps malgré qu'il vivait sous mon toit.
Nous n'avons eu aucun différent mais il ne m'aime pas.
Merci de me répondre car je suis désespérée à l'idée ne plus entretenir de liens avec cet enfant que j'aime et qui je pense me le rend bien.
Merci d'avance pour vos conseils.

s'il faut prendre un avocat pouvez-vous me dire ou en trouver un spécialisé dans ce genre de procédure.

Par **Domil**, le **06/08/2010** à **03:44**

Le problème est que vous n'avez pas l'adresse de votre petit-fils, ni de ses parents.
La procédure est assez simple sinon : écrire au JAF du tribunal du ressort du domicile de l'enfant en donnant l'adresse du ou des parents afin qu'ils reçoivent la convocation.

Commencez par aller à une consultation gratuite d'un avocat (renseignez vous en mairie ou au conseil de l'ordre de votre département)

Par **raudreymar**, le **30/03/2015** à **20:44**

mon petit fils et né le 12 01 2015 je ne pas vu depuit comment faire pour le voir car je suis en conflit avec les parents et j aimerai voir grandir mon petit fils

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés